

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 24 juin 2015**

Présents :

- M. Pierre ESCANDE
- M. Philippe BAUDIERE
- Mme. Eliane GERTENMAIER
- Mme. Chantal GUILLOT
- Mme. Julie COUGET
- M. Olivier PHALIPPOU

Procuration : Mme. Fanny SOLANS a donné pouvoir à Mme. Julie COUGET pour voter en son nom.

La séance est ouverte sous la présidence de M. le maire à 17h00.
Mme. Julie COUGET est désignée secrétaire de séance.

I. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2014.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Recrutement agent contractuel de remplacement.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernés, leur expérience et leur profil. Il demande de prévoir à cette fin une enveloppe de crédit au budget.

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

Monsieur le Maire, au nom du Conseil Municipal, remercie la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc et son Président pour la mise à disposition d'agents communautaires afin de remplacer dans l'urgence notre agent communal en arrêt maladie.

Sur le remplacement à plus long terme, le Conseil Municipal décide de solliciter des prestataires pour des travaux nécessitant l'utilisation d'engins dont la mairie ne dispose pas.

III. Décision modificative budgétaire N°1 Budget Eau.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de rectifier le budget primitif de l'Eau suite à une erreur d'imputation comptable. Il propose à l'assemblée de prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement Dépenses

-67 Charges exceptionnelles		
673-042 – Titres annulés sur ex. ant		: - 288 €
-67 Charges exceptionnelles		
673-67 – Titres annulés sur ex. ant		: + 288 €

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

IV. SIVOM de Brassac – Temps périscolaire – délégation association L.E.J.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n° 2014 -1320 du 3 novembre 2014 redéfinit l'accueil de loisirs périscolaires et l'accueil de loisirs extrascolaires. Dans ces conditions, le temps du mercredi après-midi qui était extrascolaire devient, à compter de la rentrée du mois de septembre prochain du périscolaire, ce qui oblige les communes à mettre des moyens financiers et humains en place.

Toutefois, il est possible de déléguer l'accueil de loisirs périscolaires du mercredi à une association. Pour notre secteur, l'association « Loisirs Enfance Jeunesse » qui assure l'accueil de loisirs extrascolaires du mercredi accepterait cette délégation de service public.

M. le Maire demande au Conseil d'accepter le principe de déléguer l'organisation de l'accueil de loisirs périscolaires du mercredi à l'association « Loisirs Enfance jeunesse » de Brassac.

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

V. Taux de dissimulation réseau télécommunication secteur Fréjérou.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au sens de l'article 4-1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce en lieu et place des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieur d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité. Il précise que dans le cadre du projet hameau de Fréjérou et suite à visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 7 850 € TTC honoraires compris, et propose au Conseil Municipal de donner son aval au SDET pour la réalisation de cette opération.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Abs : 0 Pour : 7 Contre : 0

VI. Hautes terres d'Oc : Trame bleu et verte.

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

C'est Hautes Terres d'Oc qui, avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, est en charge de réaliser cette étude.

Tous les Conseillers municipaux ont été destinataires de documents de travail afin de réfléchir sur cette étude, et de porter sur des cartes de la commune les éventuels projets économiques, touristiques, agricoles ou autres. Ce travail étant fait, nous l'avons remis à la directrice de la Communauté de Communes de la Montagne du haut Languedoc afin que soient prises en compte nos observations. Nous lui avons également dit nos inquiétudes quant aux restrictions que ce document pourrait produire par rapport au PLU existant et nos interrogations sur les conséquences au niveau de l'agriculture ou d'autre projet économique, touristique ou communal. La directrice de notre Communauté nous a rassuré en nous expliquant que ce document viendrait s'ajouter à notre PLU sans en changer la teneur. Ses explications n'ont pas diminué la perplexité de nos Conseillers municipaux. Nous resterons vigilants quant à ce dossier.

VII. Point plomberie appartements communaux.

Il est rappelé que les conduites en cuivre des appartements du Presbytère vont devoir être remplacées car d'après les dires d'un artisan plombier, ces tuyaux sont trop vieux et donc poreux, ce qui occasionne de nombreuses fuites. Des devis seront demandés à différents artisans. Une étude sera également faite pour la salle de bains de l'appartement de la mairie encore inoccupé. Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a une fuite sous la douche de cet appartement et qu'il serait préférable de le réhabiliter avant de le remettre à la location.

VIII. Point Périmètre.

Monsieur le 1^{er} Adjoint nous informe que la commission du mois de juin qui devait statuer sur notre dossier a été reportée au mois de septembre. L'arrêté devrait être signé dans la foulée. Monsieur Philippe BAUDIERE, en charge de ce dossier va en profiter pour caler définitivement le dossier financier.

IX. Informations Règlementation Voirie Départementale : hameau Rouquié.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à des problèmes de sécurité routière sur la traversée du hameau de Rouquié, une pétition signée par tout ou partie de ses habitants et un courrier envoyé au Président du Conseil Général du Tarn, une réunion a été organisée à la mairie avec le Service des routes du département du Tarn, Pôle Mazamet. En effet, cette voie appartenant au Département, il nous a semblé logique d'alerter ses services. Lors de la réunion, il a été expliqué par les responsables de ce service que si nous souhaitions la mise en place de système de réduction de vitesse : dos d'âne, ralentisseurs et autres panneaux, nous serions dans l'obligation de passer ce hameau « en agglomération » et qu'alors, tous les frais seraient à la charge de la commune.

Les membres du Conseil municipal ont, pour l'heure, décider de ne pas passer le hameau « en agglomération » comme nous y incite ce service des routes, mais de prendre le temps de réfléchir et de se renseigner plus précisément.

X. Questions diverses.

Monsieur le 1^{er} Adjoint propose de faire le point sur les inscriptions des administrés désirant acheter du bois de chauffage à la commune comme il avait été proposé, de réaliser les encaissements et d'autoriser les acheteurs à aller récupérer leur lot durant la période estivale.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question, la séance est levée à 19h00.

Le Maire
Pierre ESCANDE

A la suite de la réunion du Conseil municipal, nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur Francis CROS, Président de la Communauté de Commune de la Montagne du Haut Languedoc, Madame Vanessa FEDERICO, directrice, et Monsieur Julien RAMOND, technicien en charge de la Commission Environnement. En effet et suite au projet de mise en place d'une Redevance Incitative sur le périmètre de notre communauté, notre Président a souhaité aller à la rencontre des élus de toutes les communes afin de souligner les raisons pour lesquelles il serait souhaitable de modifier notre système d'élimination des déchets et le moyen de recouvrer la redevance correspondante.

En premier lieu, le Président nous indique que le système de la RI prévoit une part fixe et une part incitative, l'idée étant d'inciter les redevables au Tri. Il nous informe que nous avons subi une augmentation de 15% sur les coûts de transports et de traitements fin 2014, et nous pouvons imaginer que cette tendance va se poursuivre. Il souligne également que seulement 43% du poids de nos poubelles sont réellement des ordures ménagères résiduelles et que par conséquent nous devons poursuivre nos efforts sur le tri sélectif. En effet, ce sont les tonnages des ordures ménagères qui sont les plus coûteux et impactent donc le budget et notre redevance.

De plus, la loi impose aux collectivités qui ont la compétence Ordures Ménagères d'intégrer une part incitative dans leurs redevances ou leurs taxes.

Monsieur Julien RAMOND nous expose la solution technique éventuelle choisit par les élus du territoire de la Commission Environnement qui ont participé aux différents déplacements sur les collectivités ayant déjà mis en place ce système incitatif. L'exemple de la collectivité d'Olonzac que nous avons visité est intéressant. En un an et sans en avoir encore terminé la mise en place : -7% d'Ordures Ménagères, +7% de tri en plus et +20% de fréquentation en déchetterie. De plus, selon un rapport de l'ADEME, (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et que quelle que soit la collectivité, le passage en Redevance Incitative a permis une diminution forte (- 30 à - 50% pour la plupart) des ratios de production d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr). Pour les collectivités ayant choisi une Redevance Incitative à la levée, celles qui avaient déjà de bonnes performances avant la mise en place de la RI, moins de 200 kg/hab/an, atteignent de très bonnes performances en RI soit moins de 150 kg/hab/an.

Monsieur le Président rappelle que la Redevance actuelle s'élève à 182,73€ pour tout le monde. La Redevance Incitative permettrait de moduler le coût par foyer en fonction du tri réalisé, tout en conservant un part fixe. Il nous rappelle également que nos objectifs sont de stopper les augmentations, et ce en limitant les tonnages et en réduisant les coûts de collecte car ce système, entre autre, permettrait d'avoir un seul agent (chauffeur) pour un seul camion.

Plusieurs questions se posent au sein du Conseil municipal. Notamment sur l'équité de ce type de redevance et la nécessité de prendre garde à ne pas pénaliser les familles nombreuses ou les familles ayant des enfants en bas âge (cf. couches ...) par exemple. La RI implique également un regroupement des points de collecte. Dans les prévisions, la commune conserverait 2 points de collecte, mais les poubelles containers seraient supprimées. Il nous est expliqué que si le contribuable tri correctement comme il se doit, il devra se déplacer au point de collecte afin d'y apporter en même temps que son tri, son sac d'ordures ménagères.

Les Conseillers dans leur ensemble sont plutôt favorables à ce projet et pensent qu'il favoriserait la maîtriser des coûts et donc la redevance, mais à condition de ne pas créer un système inégalitaire.

Pour conclure, le président nous rappelle que durant la semaine du 29 juin prochain, sera voter la loi NOTRe qui prévoit la fusion des Communautés de Communes au plus tard le 1^{er} janvier 2017 et le transfert obligatoire de certaines compétences (comme l'eau et l'assainissement par exemple), et qu'il est donc urgent de s'entendre et négocier dans le cadre de cette nouvelle entité sur une solution qui soit la plus équitable et la moins douloureuse pour nos administrés. Notre Communauté de Communes pourrait bénéficier d'une dérogation au seuil des 20 000 habitants et pourrait être regroupée avec la Communauté de Communes de Lacaune.

Les Conseillers municipaux de Lamontélarié font part de leur inquiétude sur les conséquences de la fusion.

Il est 21h00, et Monsieur le Maire remercie Francis, Vanessa et Julien d'avoir fait ce déplacement jusqu'à Lamontélarié afin de mieux nous éclairer sur cette Redevance Incitative.